



LES COMMISSIONS ET INSTANCES CONSULTATIVES OU DÉLIBÉRATIVES PLACÉES AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

Commission des finances

Rapport d'information de

M. François Marc, sénateur du Finistère et M. Michel Moreigne, sénateur de la Creuse, rapporteurs spéciaux de la mission « Direction de l'action du gouvernement »

Rapport n° 244 (2006-2007)

Le présent rapport fait suite à l'enquête demandée à la Cour des comptes par la commission des finances du Sénat, en application de l'article 58-2° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), sur les commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre (*l'enquête de la Cour des comptes est jointe en annexe au rapport d'information*).

L'enquête de la Cour des comptes a donné lieu, le 14 février 2007, à **une audition pour suite à donner organisée par la commission des finances. Cette audition a été ouverte aux membres de la commission des lois, ainsi qu'à la presse.**

Cette audition, dont le procès-verbal intégral figure dans le rapport d'information, a mis en présence, outre MM. François Marc et Michel Moreigne, rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances de la mission « Direction de l'action du gouvernement » :

- pour la Cour des comptes : M. Alain Pichon, président de la 4^{ème} chambre, et M. Roch-Olivier Maistre, conseiller-maître ;
- pour les services du Premier ministre : M. Francis Delon, secrétaire général de la défense nationale, M. Jacques-Henri Stahl, directeur du secrétariat général du gouvernement, et M. André Ferragne, directeur des services administratifs et financiers.

Le constat d'une grande diversité des structures

Les « *commissions et instances consultatives et délibératives placées auprès du Premier ministre* » regroupent **plus de quarante structures, toutes rattachées au Premier ministre, aussi diverses que :**

- le conseil supérieur de la fonction publique d'Etat ;
- la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre ;

- la commission des archives constitutionnelles de la V^{ème} République,

- le haut conseil à l'intégration ;

- le comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics

- la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation ;

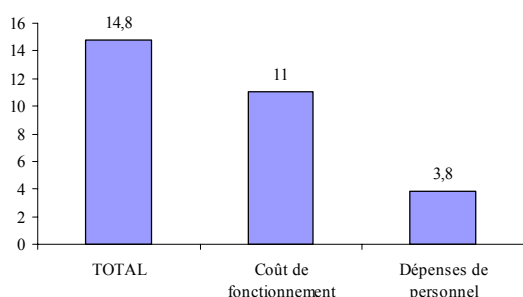
- le haut conseil du secteur public.

Figurant dans une annexe budgétaire « jaune » au projet de loi de finances, ces commissions consultatives ou délibératives représentent un enjeu budgétaire de quelque 15 millions d'euros :

- 11 millions d'euros en coûts de fonctionnement ;

- au moins 3,8 millions d'euros en dépenses de personnel (correspondant à quelque 80 agents).

Coût global des commissions et instances placées auprès du Premier ministre (en millions d'euros)



Les principales commissions et instances (d'après leur coût budgétaire)

Nom de la structure	Coût annuel (en euros)
Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation	1.780.000
Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre	1.007.000
Commission d'accès aux documents administratifs	569.000
Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat	453.000

Source : enquête de la Cour des comptes

Plus de 3.200 m² de locaux sont mis à la disposition de ces organismes, pour un coût annuel estimé à 310.000 euros.

Après l'étude réalisée en 2003 à la demande du Premier Ministre, le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif a marqué l'approfondissement **d'un effort de rationalisation** : les commissions actuelles ne devront être maintenues que pour une durée de trois ans et les commissions nouvelles seront instituées pour une durée maximale de cinq ans.

La présentation budgétaire de ces structures dans l'annexe budgétaire « jaune » au projet de loi de finances **doit toutefois être améliorée** :

- la liste des structures mentionnées doit obéir à des critères plus rigoureux et refléter plus fidèlement la réalité administrative : l'annexe « jaune » au projet de loi de finances pour 2007 a ainsi intégré à la liste des commissions consultatives plusieurs structures qui auraient dû y figurer :

. la commission interministérielle de la politique immobilière,

. la commission d'équivalence, chargée d'examiner les demandes de détachements de fonctionnaires européens au sein des administrations d'Etat françaises,

. la commission chargée d'émettre un avis sur les matériels susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée et au secret des correspondances ;

- la **présentation doit être complétée et rendue plus homogène**, concernant le nombre de membres, la fréquence des réunions et les coûts de fonctionnement complets ;

- **une typologie serait utile**, ainsi qu'**une présentation synthétique** sur les grandes masses budgétaires, les principales évolutions et les perspectives d'évolution.

Les propositions de la commission des finances

La commission des finances du Sénat partage les propositions de la Cour des comptes concernant la **suppression de deux commissions qui n'ont plus d'activité réelle** :

- la commission interministérielle de la météorologie pour la défense,
- le haut conseil du secteur public.

Elle rejoint les propositions de la Cour des comptes concernant le rattachement au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes.

En outre, elle préconise la **disparition du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics**, qui a joué un rôle historique significatif à la Libération et pendant les Trente Glorieuses, mais dont les missions ont aujourd'hui vocation à être exercées par la Cour des comptes.

Une analyse en **coûts complets** devrait refléter l'intégralité des dépenses, notamment :

- les frais liés à l'occupation des locaux (alors que la valorisation opérée par la Cour des comptes intègre les seuls frais d'entretien courant et les dépenses liées aux « fluides » : eau, gaz, électricité) ;

L'intérêt d'une typologie d'ensemble des différentes commissions

L'enquête de la Cour des comptes établit une typologie des différentes commissions, en distinguant entre celles placées auprès des administrations « primatorales » (offrant une expertise aux directions d'administration centrale que constituent la DGAFP¹ et le SGDN²) et les structures à vocation interministérielle.

- l'ensemble des dépenses du personnel mis à disposition des différentes commissions.

Qu'est-ce que le comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ?

Le comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, **dont le coût annuel peut être évalué à 200.000 euros**, réunit des élus nationaux, des représentants des administrations nationales, des corps de contrôle, des collectivités territoriales et des organisations syndicales.

Le comité publie trois à quatre enquêtes chaque année. Parmi les sujets récents traités, peuvent être cités les indicateurs de résultats des administrations, ainsi que la notation et l'évaluation des fonctionnaires.

Ces missions d'audit des finances publiques relèvent aujourd'hui largement de la compétence de la Cour des comptes : le comité d'enquête est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et ses travaux sont régis par le code des juridictions financières.

Pour sa part, l'enquête de la Cour des comptes préconise non la suppression du comité, mais son rattachement à la Cour des comptes.

¹ Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

² Secrétariat général de la défense nationale.

La commission des finances souhaite ainsi que, **en début de chaque législature, chacune des commissions fasse un bilan détaillé** sur le coût complet de ses activités (y compris le coût induit par la participation des fonctionnaires aux réunions), ses missions et les suites concrètes de ses travaux concernant la législation, la réglementation et les pratiques administratives.

Afin d'accélérer la rationalisation de ces nombreuses commissions, il est proposé **d'opérer un regroupement des moyens administratifs entre plusieurs commissions ayant un objet proche** ou relevant d'une même administration (en particulier, les commissions s'inscrivant

dans le champ de la direction générale de l'administration et de la fonction publique).

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances du Sénat, **a déploré l'absence de connaissance et de suivi précis des effectifs de la fonction publique, ainsi que le maintien de plus de trente systèmes informatiques des ressources humaines** au sein de l'administration d'Etat. Il a appelé à faire preuve de courage politique pour remettre en cause un certain nombre d'organismes qui lui apparaissaient comme le « fruit de la démocratie d'opinion » ou des « vestiges de l'histoire ».



Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission//index.html>

Secrétariat de la commission des
finances
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.45
Télécopie : 01.42.34.26.06
b.quenedey@senat.fr

Président

M. Jean Arthuis
Sénateur (UC-UDF)
de la Mayenne



Rapporteurs spéciaux

M. François Marc
Sénateur (Soc.)
du Finistère



M. Michel Moreigne
Sénateur (Soc.)
de la Creuse



Le présent document et le rapport complet n° 244 sont disponibles sur internet :

<http://www.senat.fr/rap/r06-244/r06-244.html>

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :

Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06